

Mairie de CHAUCENNE Juillet 2016

Réflexion sur l'avenir de nos petites communes...

Dans le cadre du troisième volet de la réforme territoriale porté par la loi NOTRe, il a semblé opportun aux élus de Chaucenne de réfléchir au devenir de notre commune. Pour faire le point sur les impacts prévisibles de cette réforme, faisons l'historique de l'évolution de l'intercommunalité à Chaucenne.

Le Conseil des communes du Grand Besançon : le conseil municipal de Chaucenne, adhère de façon volontaire au conseil des communes du Grand Besançon le 16 septembre 1990. Regroupant 68 communes, c'est une association sans statut particulier, organisme de réflexion et partenaire de l'Etat dans le cadre du contrat plan région. Elle se voulait un instrument de concertation, de coordination et de proposition pour la définition et la réalisation d'une stratégie d'agglomération. Sa mission était aussi de permettre la constitution d'un pôle urbain dans le respect de l'autonomie des communes.

Le District urbain du Grand Besançon: le conseil des communes du Grand Besançon n'a pas vécu au-delà de 1992, chacun prenant conscience qu'une structure plus adaptée était nécessaire pour aller plus loin. En 1992, le conseil municipal de Chaucenne délibère pour l'adhésion de principe au district urbain du grand Besançon, émanation du conseil des communes. Il fut crée officiellement le 5 juillet 1993.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : la CAGB naît le 01 janvier 2001 de la transformation du District urbain du grand Besançon suite à la volonté des communes d'aller plus loin dans la création d'une véritable identité communautaire. 58 communes la composent et en font la plus grande communauté d'agglomération de France en nombre de communes. Aux compétences obligatoires et aux options se sont ajoutés, au fur et à mesure du temps, des services en direction des communes membres. Ces services, optionnels, sont répercutés sur la base d'un tarif adopté par l'assemblée délibérante.

La tendance actuelle est au désengagement de l'Etat et à une baisse des dotations avec des conséquences également sur la redistribution de l'agglomération envers ses membres : DSC (dotation de solidarité communautaire), DIE (dotation d'intérêt communautaire). L'agglomération propose de plus en plus de services, soit en remplacement de l'Etat, soit en services nouveaux aux populations. Ces services sont facturés et normalisent l'offre sur le territoire commun permettant, à terme, une intégration plus aisée dans une nouvelle structure.

En juillet 2015, la loi NOTRe modifie les seuils de population des intercommunalités en les portant à 15 000 habitants. Certaines communautés de communes se voient de fait obligées de rejoindre la CAGB faisant passer le nombre de communes de 58 à 72. La CAGB s'interroge en 2016 sur son positionnement face aux grosses métropoles que sont Dijon, Mulhouse ou Lyon. Le Président de l'Agglomération du Grand Besançon a obtenu un amendement permettant aux villes ayant perdu, suite à la création des nouvelles régions, leur statut de capitale régionale, de se transformer en communauté urbaine sans limite de population. Cette faculté est réalisable uniquement dans les deux années qui suivent cette perte de statut de capitale régionale. Lire article ci-contre.

Et Chaucenne ? Face à cette situation, que faire ? Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que les communes de moins de 500 habitants sont sur la sellette car elles sont fragiles, mal équipées et disposent de peu de moyens. La taille critique des communes semble s'établir aux alentours de Quel devenir pour notre commune, quelques pistes de réflexion : attendre une ou des propositions, subir une décision extérieure, retrouver une taille nous permettant de « peser », envisager une stratégie de mutualisation avec les communes voisines qui fonctionnent sur le même modèle que Chaucenne, en particulier au niveau de l'école. Une rencontre a eu lieu, à la demande de Mme la Maire d'Audeux, avec les Maires des communes d'Audeux et Noironte pour débattre du devenir de nos communes respectives, sachant que nous avons de nombreux intérêts communs. A partir des problématiques de l'école, les Maires et Adjoints se sont rencontrés pour évoquer comment chacun voyait l'avenir de nos trois villages. Il a été décidé de faire un état des lieux de nos fonctionnements afin de connaître les points forts de chaque commune mais aussi les points faibles. Les différentes associations et les activités proposées seront recensées afin de mieux partager leurs activités. Une aide extérieure est souhaitée pour une vision plus large du devenir de nos villages. L'Audab nous propose une étude, celle-ci portera sur l'évolution à 15 ans de nos territoires et proposera l'élaboration de scénarios pour nous organiser. Une information sur ce rapprochement sera faite régulièrement par chacune des communes.

La CAGB avec une population de 192 042 habitants au 1er janvier 2017, est concernée par l'amendement permettant aux anciennes capitales régionales, de devenir Communauté Urbaine. Certaines conditions doivent être requises pour déroger au seuil de 250 000 habitants : délibération prise avant le 1er janvier 2018 et prise des compétences ci-dessous -Voirie et signalisation -Aires et parcs ce stationnement -Gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains -Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz

-Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz -Création, extension et translation des cimetières, des crématoriums et de sites cinéraires

-Plan local d'urbanisme intercommunal (automatique sauf refus des communes avant mars 2017)

-Eau et assainissement (obligatoire en 2020, objectifs fixé à 2018).

Un comité de pilotage composé d'élus de l'agglomération et de la ville travaille sur cette possible évolution. Le but est de renforcer le poids du Grand Besançon et son attractivité.

Devant ces transferts de compétences que restera-t-il aux communes ?

Dans ce numéro :

Réflexion sur l'avenir de nos petites communes...

2

Actualité et vie de la commune...



Actualité et vie de la commune...

Ouverture de la bibliothèque en juillet...

Tous les lundis de 16 h 30 à 19 h, l'occasion de faire le plein de lecture avant le départ en vacances. Fermeture en août., réouverture le lundi 5 septembre.

Les coups de cœur de nos bibliothécaires pour l'été :

-Pour les ados : Cherry, ses amis, ses amours, ses embrouilles de Echo Freer / La fête d'une princesse de Meg Cabot / Gilly grave amoureuse, 13 ans, presque 14... de Claire Robertson. -Pour les plus grands : Celle qui devait mourir de Laura Lippman / Le manoir des O'Connor de Annie Kochert-Bonnefoy / L'étrange voyage de



monsieur Daldry de Marc Levy / Mémé dans les orties de Aurélie Valognes / La vie secrète d'une mère indigne de Fiona Nell.

Fermeture de la halte-garderie en août

Du mercredi 3 au vendredi 19 août inclus, réouverture le lundi 22 août 2016.

Congé d'été du secrétariat de mairie

Du lundi 1er au lundi 19 août inclus. Permanence des élus les mardis et vendredis de 17 h 00 à 18 h 30. Pas de permanence le samedi matin en juillet et août.

Les manifestations à venir...

-Le festival des Pampilles à Chaucenne le samedi 3 septembre 2016.

-Le Centre de loisirs avec les Francas du 6 au 29 juillet

'Les chaucennois ont du talent'

De nouveaux chaucennois talentueux ont participés à l'expo du 5 juin, Guillaume Grillet nous a présenté une série de dessins très appréciée du public, réalisés à base de crayon, feutre, pastel et peinture (photo ci-contre). Camille, Marie-Jo, Yolande et Jean-Luc ont décliné l'être humain sous toutes ses variantes et Jean-Paul nous a fait partager ses poèmes.



Le thème pour l'année prochaine est libre. L'expo reste ouverte à tous et dans les domaines artistiques les plus larges. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées et à dénoncer des connaissances qui cachent leurs talents.

En prévision d'un éventuel épisode caniculaire...

Les personnes isolées (personnes âgées , handicapées vivant à domicile) et des personnes vulnérables (public sans abri et en habitat précaire) peuvent s'inscrire en mairie, ce registre a pour but de faciliter l'intervention des services sociaux auprès des personnes fragiles en cas de déclenchement du niveau 3 (alerte canicule) et du niveau 4 (mobilisation maximale). Des fiches de recommandations sont accessibles sur http://www.sante.gouv.fr/

Le tri se simplifie...

Afin d'améliorer le recyclage de déchets, le Grand Besançon, responsable de la collecte des déchets, a décidé de faire évoluer les consignes de tri.

Vous pouvez désormais déposer dans votre bac de tri, TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE : les bouteilles, bidons et flacons – que vous triez déjà, + les pots, + les barquettes, + les boites, + les sachets et films en plastique avec vos autres déchets recyclables (emballages en métal, en carton, briques alimentaires et papiers).

<u>Quelques exemples</u>: les pots de yaourt ou de crème, les barquettes de salade ou de fruits, les boites de glace, les sachets de pain de mie ..., les films qui entourent les packs d'eau ou de lait...

Le centre de tri, géré par le SYBERT, a été modernisé pour trier ces nouveaux matériaux. Grâce à de nouvelles solutions techniques il est possible aujourd'hui de recycler et de valoriser plus.

A noter : le Grand Besançon fait partie des premières collectivités à s'engager, dans le cadre d'un programme national soutenu par Eco Emballages , dans ces nouvelles consignes de tri des emballages ménagers en plastique qui devraient être généralisées en France à l'horizon 2022.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre bac gris (déchets résiduels).

Engageons-nous, trions plus...



Opération tranquillité vacances : avant de partir signaler votre départ à la brigade de gendarmerie d'Ecole-Valentin, des patrouilles de surveillance seront effectuées afin de dissuader tout cambriolage.

Bonnes vacances à tous, retour de l'info début septembre.

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : www.chaucenne.com Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : mairie.chaucenne@wanadoo.fr